



Ville de
Saint-Ours

LE CHEF-LIEU

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

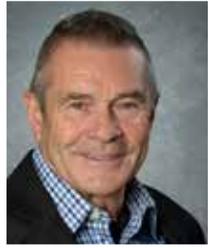


JUIN 2023

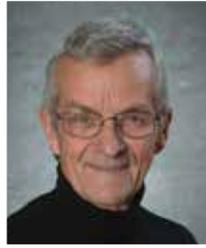
L'été à Saint-Ours

Tous les détails aux pages 4 à 6

MEMBRES DU CONSEIL



Pierre Morin
Conseiller (S. # 1)
514 923-5603



Robert Beaudreault
Conseiller (S. # 2)
450 587-3292



Robert Vallée
Conseiller (S. # 3)
450 881-1710



Sophie Poirier
Conseillère (S. # 4)
514 825-1621



Luc Bertrand
Conseiller (S. # 5)
438 497-2096



Lise Couture
Conseillère (S. # 6)
514 898-5473

MOT DU MAIRE

CHERS CITOYENS, CHÈRES CITOYENNES



Sylvain Dupuis
514 617-3009

Chers citoyens,

Le 19 mai dernier, j'ai eu l'honneur, en présence, de notre député de Richelieu, Jean-Bernard Émond de souligner l'engagement de citoyennes et citoyens de la Ville de Saint-Ours dans le cadre d'une remise de Médaille du député de l'Assemblée nationale du Québec à l'occasion du 350e anniversaire de la Seigneurie de Saint-Ours. C'est donc un honneur pour moi de vous présenter ces trois personnes d'exception :

Madame Lucie Laventure.

Elle mérite amplement cette distinction pour son travail remarquable en tant que gestionnaire de la bibliothèque municipale pendant de nombreuses années. Elle a été une véritable figure emblématique de la Ville de Saint-Ours. Son dévouement inébranlable, sa passion pour les livres et la culture, ainsi que sa vision inspirante ont été des piliers essentiels pour le développement de la bibliothèque.

Monsieur René Pérodeau.

C'est en reconnaissance de son implication communautaire, ainsi que de son soutien indéfectible envers notre collectivité que M. Pérodeau reçoit la Médaille du Député de l'Assemblée nationale du Québec.

Madame Helen Jackson.

Le député Jean-Bernard Émond a remis la Médaille du Député de l'Assemblée nationale à Mme Jackson en reconnaissance de son implication dans la vie culturelle, ainsi que de son engagement exceptionnel envers notre patrimoine.

Sylvain Dupuis maire

VILLE DE SAINT-OURS :

2531, Immaculée-Conception
Saint-Ours, J0G 1P0
Téléphone : 450 785-2203
Télocopieur : 450 785-2254
Courriel : admin@saintours.qc.ca
Site web : www.saintours.qc.ca

Urgence, nécessitant intervention : 450 880-1440

Horaires d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi de 8 h à 12 h 15 et de 12 h 45 à 16 h.
Vendredi de 8 h à 12 h 30.

SERVICES MUNICIPAUX

Directrice générale
Technicienne comptable
Adjointe à la direction générale
Conseiller en urbanisme

Pascale Dalcourt	450 785-2203 poste : 102	dg@saintours.qc.ca
Chantal Tessier	450 785-2203 poste : 107	finances@saintours.qc.ca
Rachel Forest	450 785-2203 poste : 100	admin@saintours.qc.ca
Éric Salois	450 785-2203 poste : 105	urbanisme@saintours.qc.ca

Inspecteur
aux travaux publics

Stéphane Lemieux	450 785-2203 poste : 101	travauxpublics@saintours.qc.ca
Martin Adam	450 785-2203 poste : 104	
Nathalie Benoit	450 785-2203 poste : 104	nbenoit@saintours.qc.ca
Jean-Michel Simonot	450 785-2203 poste : 116	incendie@saintours.qc.ca

Directeur service incendie

Service des loisirs :

Coordonnatrice loisirs et culture
Bibliothèque de Saint-Ours

Daphnée Charron	450 785-2203 poste : 109	loisirs@saintours.qc.ca
Lucie Grenier	450-785-2779	

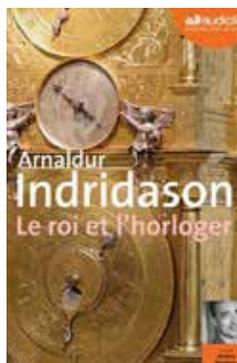
NOUVEAUTÉS DU MOIS ADULTES :



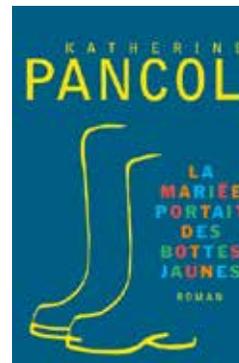
Szacka, Alexandra



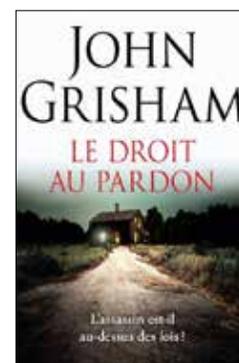
Quinn, Julia



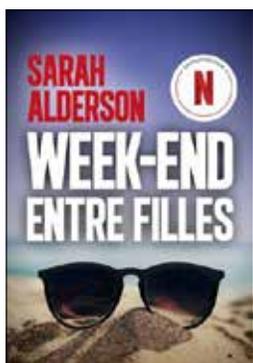
Arnaldur, Indridason



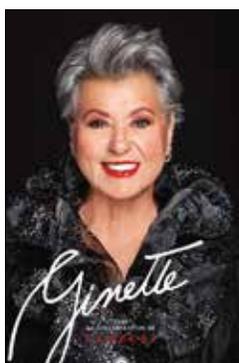
Pancol, Katherine



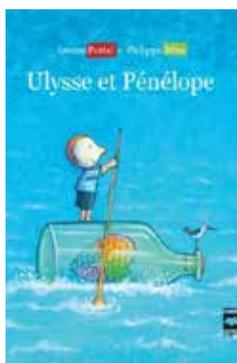
Grisham, John



Alderson, Sarah



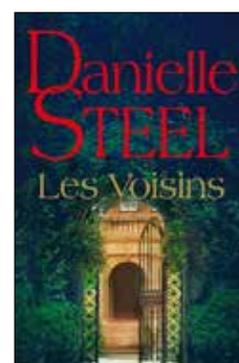
Reno, Ginette



Portal, Louise



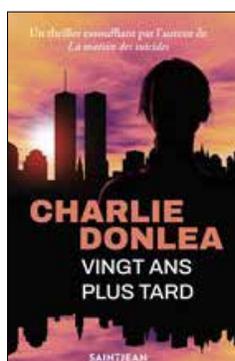
Daigle, Marie-France



Steel, Danielle



Ragnar, Jonasson



Donlea, Charlie

L'énigme de la Stuga, Grebe, Camilla

Hurléments, Laipsker, Alexis

Du haut de la falaise tome 1, Rue du Petit-Champlain, Coulombe, Claude

CARTE MUSÉE

Le Réseau BIBLIO de la Montérégie, en collaboration avec six musées situés en Montérégie – Biophare, Maison nationale des Patriotes, Maison LePailleur, Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, MUSO - Musée de société des Deux-Rives et Musée du Haut-Richelieu, offre à l'ensemble de la clientèle de ses bibliothèques

affiliées la CARTE MUSÉE MONTÉRÉGIE : EMPRUNTEZ LA CULTURE. Cette carte, valide pour une période de 14 jours de calendrier, permet à une famille composée de deux adultes et deux enfants de visiter un des six musées participants, et ce, gratuitement. Comment faire? Aussi simple que d'emprunter un livre. Vous devez être âgé de 14 ans et plus et être abonné à une des bibliothèques affiliées. Si vous détenez déjà votre NIP pour accéder à votre dossier d'usager, vous pouvez même la réserver en ligne si elle est déjà empruntée. Pour tous les détails sur ce service, renseignez-vous auprès de votre bibliothèque affiliée.

Heures d'ouverture :

Mardi : 13 h 30 à 15 h 30
 Mercredi : 15 h 00 à 17 h 00
 Jeudi : 18 h 30 à 20 h 00
 Samedi : 9 h 30 à 11 h 30

L'horaire d'été a débuté le 4 mai concernant la plage horaire du jeudi.

Maintenant, la bibliothèque est ouverte de 18h30 à 20h00 et ce, jusqu'au 28 septembre prochain. Les trois autres plages horaires

FESTIVITÉS

VILLE DE



Resto LP

À partir de 15h00: Zone Famille

ARIANE DESLIONS

18h00



VILAIN PINGOUIN

20h00

FEU DE JOIE

22h00



23 juin 2023



Centre des Loisirs

SAINT-OURS



Journée Familiale aux Écluses de Saint-Ours
(Informations sur la page des Amis du Canal)

Resto LP



**Martin Deschamps et
Breen Leboeuf en prestation
musicale
20h00**

FEUX D'ARTIFICE



Richard-Gosselin

1er juillet 2023



Qui ne s'émerveille pas devant leur beauté extravagante? Les lilas sont certainement parmi les arbustes les plus populaires au Québec et avec raison! On les adore pour une panoplie de raisons et la principale assurément pour leurs fleurs plus ou moins parfumées, simples ou doubles selon la variété. Comment ne pas résister à en faire un bouquet?

On retrouve maintenant sur le marché des variétés naines, de forme arbustive ou sur tige à floraison multiple et évidemment les classiques aux grandes dimensions. Si vous désirez étaler leur floraison commençant en mai et la prolonger jusqu'en août, vous devrez varier les variétés.

Les lilas sont très peu exigeants et ils se plaisent au soleil ou à la mi-ombre dans un sol bien drainé et pas trop riche. La taille doit se faire au plus tard 2 semaines après la floraison. Voici le temps de floraison de chacun par ordre croissant de mai à août des lilas les plus populaires.

MI-MAI

À fleurs de jacinthe (x hyacinthiflora) 3-4m haut x 3-4m large. Floraison simple ou double, abondante et très parfumée. Feuillage coloré en automne. Zone 3.

MI À FIN MAI

Commun (vulgaris) et français 3 à 7m haut x 3 à 7m large selon le cultivar et très drageonnant. Fleurs simples ou doubles, blanches, violets, roses, pourpre et même bicolors très parfumées. Floraison abondante aux 2 ans. Zone 2

Début -juin

De prestone (x prestoniae) 3m hauteur x 3m largeur, Floraison rose, rouge, pourpre ou blanche parfumée. Zone 2.

Fin juin

Meyeri et patula nain et à petites feuille, 1.5m hauteur x 1.5m largeur. Port arrondi, 2 floraisons rose lilas légèrement parfumées. La première a lieu en fin juin et la deuxième moins abondante en août. Très beau feuillage tournant au bourgogne en automne. Zone 4b.

Fin juin début juillet

Villosa 3m de hauteur x 3m largeur, floraison simple et rose en fin juin début juillet très parfumée. Zone 2.

Juillet

Japonais (reticulata) arbre, Jusqu'à 8m de haut, floraison blanche très parfumée au début juillet. Zone 3.

TOUT L'ÉTÉ

lilas remontant nain série Bloomerang (à petites feuilles) 75cm à 1.5m haut x 75 à 1.5m large. Fleurit tout l'été. Floraison simple pourpre, pourpre très foncé ou rose 2 ou 3 fois durant l'été. La première étant la plus impressionnante.





CET ÉTÉ, ON LIT ! LECTEURS ET LECTRICES RECHERCHÉ.E.S

Le Regroupement littéraire Jeunesse de Saint-Ours vous invite au cours des mois de juin, juillet et août à découvrir les écrivain.e.s qui formeront la relève littéraire de demain. Les 79 jeunes auteurs et autrices qui participent cette année au Conc'OURS terminent, avec l'aide de nos réviseur.e.s linguistiques, la correction de leur livre. Il sera bientôt temps d'évaluer et noter leurs romans, contes, nouvelles, bandes dessinées et recueils de poèmes afin de déterminer les lauréat.e.s de cette 15^e édition.

En devenant lecteur ou lectrice, en plus de vous offrir une lecture des plus divertissantes, vous courrez la chance de gagner une carte-cadeau qui peut être utilisée sur le site Les libraires.ca, ainsi que dans les 112 librairies du réseau Les libraires. Une chance de gagner par lecture/évaluation. Pourquoi vous en priver ?

Plus d'infos : www.rljso.com
Facebook : @concoursrljso



L'organisme Métiers d'art de Saint-Ours a vu le jour en 1996 grâce à des bénévoles engagés. Au fil des ans, plusieurs citoyennes et citoyens se sont investis afin de poursuivre la mission de l'organisme : promouvoir la culture et les arts visuels dans la communauté. Plusieurs activités ont été mises en place depuis sa fondation. Le salon des métiers d'art avait été d'abord organisé pendant les premières années par les bénévoles de la bibliothèque. Par la suite, en 2005, l'organisme s'est incorporé et a continué d'offrir des salons et des expositions.

Métiers d'art est maintenant rendu à un moment de son existence où il doit revoir son fonctionnement et doit opérer une transition. Le conseil d'administration actuel avait pris la décision de ne pas organiser d'exposition estivale en 2023 pour différentes raisons. La survie de l'église était un facteur qui nous préoccupait, mais l'engagement des membres au sein du conseil d'administration était un autre facteur.

Cette année, plusieurs personnes ne pouvaient pas renouveler leur engagement ou ont décidé de démissionner pour différentes raisons personnelles ou de santé. Moi-même après 14 ans, j'ai décidé de ne pas me représenter pour siéger au conseil d'administration. N'étant pas originaire de Saint-Ours, j'ai été accueillie de façon exceptionnelle et j'ai pu m'engager à fond dans plusieurs projets au sein de la municipalité. Mon implication à Métiers d'art a été une source de motivation pour reconnaître les artistes et promouvoir les arts et la culture. Je continuerai d'être disponible pour des besoins ponctuels. J'ai dû déménager ailleurs, mais mon cœur est toujours à St-Ours, ma ville d'adoption pour ma retraite.

L'assemblée générale de l'organisme métiers d'art de Saint-Ours a eu lieu le mardi 2 mai 2023.

Plusieurs personnes étaient présentes pour y assister et pour élire le nouveau conseil d'administration. Des changements ont été adoptés aux règlements généraux afin de réduire à 5 personnes le nombre officiel des membres pour la formation du conseil d'administration.

Il y avait 3 postes en élection pour un mandat de 2 ans et 1 poste est devenu vacant pour un mandat de 1 an.

Madame Cathy Lemieux est toujours en poste pour une année. Madame Marie-Michèle Vanier a accepté de reprendre son poste pour 1 année également. Les nouveaux membres élus à l'assemblée générale sont : Madame Julie Martucci, Madame Chantal Laviolette et Madame Élise Guilbault.

Nous félicitons les personnes qui acceptent de s'engager afin de poursuivre la mission de l'organisme. Nous remercions également celles qui quittent mais qui ont œuvré avec plaisir et détermination.

Jeannine Laliberté

Inscription sur QIDIGO
Informations: 450.785.2203 poste 109

2023

CLUB D'ÉTÉ

LES AVENTURIERS 1	LES PIRATES 2	LES SORCIERS 3	LES ESPIONS 4
Part à l'aventure de ton environnement pour l'été. 	Une semaine sous le thème des pirates. 	Découvre l'univers magique de ton camp. 	Deviens un espion pour la semaine. 
Une semaine culinaire, à vos fourneaux! 	Cette semaine, les animateurs te feront découvrir le monde de la science. 	Pour bien terminer l'été, tu organiseras un gala avec ton groupe! 	Pour la dernière semaine, explore l'imaginaire de tes animateurs. 
À VOS FOURNEAUX 5	LES PETITS SCIENTIFIQUES 6	GALA FIN D'ÉTÉ 7	JE M'AMUSE! 8

 Ville de Saint-Ours



CLUB D'ÉTÉ 2023

ACTIVITÉS SPÉCIALES

SEMAINE 1 - MERCREDI 28 JUIN	ACTIVITÉS KERMESS DÉCOUVERTES CLUB D'ÉTÉ
SEMAINE 2 - MERCREDI 5 JUILLET	CHASSE AUX TRÉSORS ÉCLUSE
SEMAINE 3 - MARDI 11 JUILLET	CHOUETTE À VOIR
SEMAINE 4 - MARDI 18 JUILLET	PARCOURS DRUMMOND
SEMAINE 5 - JEUDI 27 JUILLET	EXPOSITION AGRICOLE
SEMAINE 6 - MERCREDI 2 AOÛT	CLUB FY À SAINT-VICTOIRE
SEMAINE 7 - JEUDI 10 AOÛT	PARTY DE FIN D'ÉTÉ
SEMAINE 8 - MARDI 15 AOÛT	JEUX D'EAU PARC DES SALINES

LE ZONA - QU'EST-CE QUE LE ZONA ?



Le zona est une infection causée par un virus nommé « varicelle-zona ». Comme son nom l'indique, il est également responsable de la varicelle. Après avoir causé la varicelle, le virus reste inactif pendant de nombreuses années et s'il se réactive, il cause un zona.

Le zona se manifeste généralement par des rougeurs au niveau de la peau qui se transforment en de petites cloques remplies de liquide qui finiront par sécher et faire des gales. Ces lésions sont disposées en forme de grappe d'un seul côté du corps, le plus souvent au niveau de la poitrine, du ventre ou du dos. Les autres symptômes possibles du zona sont des douleurs sous forme de brûlure ou chocs électriques ; des engourdissements, fourmillements ou de la démangeaison à l'endroit des cloques ; de la fièvre ; des maux de tête et de la fatigue.

Les douleurs reliées au zona peuvent malheureusement être incommodantes et persister plusieurs mois après l'apparition des lésions. Pour cette raison, on suggère de prévenir et traiter l'infection lorsque cela est possible.

COMMENT PRÉVIENT-ON LE ZONA : LA VACCINATION

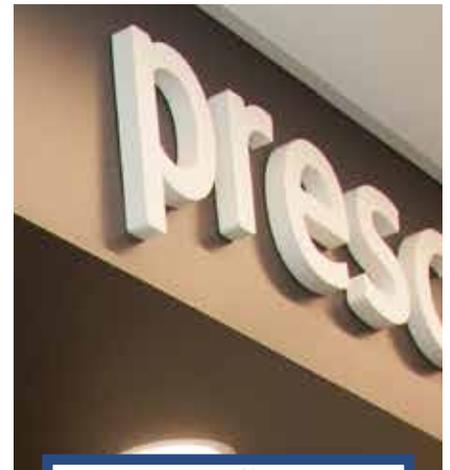
La prévention permet de grandement diminuer le risque de développer l'infection. Depuis janvier 2006, le vaccin contre la varicelle est inclus dans le calendrier de vaccination recommandé au Québec. Prévenir la varicelle permet également de prévenir le zona.

Pour les gens un peu plus âgés, il existe aussi un vaccin contre le zona, le vaccin Shingrix. Il est actuellement recommandé chez les personnes âgées de 50 ans et plus, comme le risque de développer le zona augmente en vieillissant. De plus, depuis le 1^{er} mai dernier, le vaccin est offert gratuitement aux personnes âgées de 80 ans ou plus et aux personnes immunodéprimées (personnes ayant un système immunitaire affaibli). Le vaccin Shingrix peut être prescrit et administré en pharmacie, donc n'hésitez pas à communiquer avec nous si vous êtes intéressés !

COMMENT TRAITE-T-ON LE ZONA : LES ANTIVIRAUX

Si vous pensez avoir les lésions d'un zona, il est important de ne pas attendre pour consulter. Certains médicaments antiviraux peuvent être prescrits pour accélérer la guérison et diminuer l'intensité et la durée des symptômes de zona, mais ces médicaments doivent être débutés dans les 3 jours suivant l'apparition des cloques pour être efficaces. Ces médicaments peuvent être initiés par le pharmacien, donc en cas de doute, passez rapidement nous voir en pharmacie !

N'hésitez pas à consulter votre professionnel de la santé pour toute inquiétude
Marie Péloquin-Tessier,
Pharmacienne à la pharmacie Familiprix Sixian Lin à Saint-Ours





Mesdames, nous avons de façon régulière des ateliers : tricot, crochet, tissage et sur demande différents ateliers tels que couture, broderie, cuisine ou autres, tout dépendant des connaissances de nos membres.

Pour le crochet ou le tricot, les ateliers sont le mercredi à 13h, vous pouvez passer nous voir, et essayer un atelier si vous aimez, vous pouvez devenir membre, le coût de l'abonnement est de \$35 par an, incluant la revue L'Actuelle.

Tous les cours sont gratuits pour les membres, vous devez seulement payer votre matériel. Notre objectif premier est la transmission du savoir faire. Nous sommes au local tous les mercredi à 13h, au deuxième étage de la Salle Paroissiale, 2636 Rue Immaculée-Conception.

Nous avons une nouvelle page Facebook soit : Cercle de Fermières St-Ours, vous pouvez devenir amies et nous suivre. Si vous voulez devenir membre, vous pouvez contacter la responsable des communications et recrutement via courriel CommRecr.Fed17.ST-OURS@cfq.qc.ca

P.S. Cet été, les mercredis, si la température le permet, nous pourrons tricoter et crocheter sur le bord de l'eau à l'arrière du local, apportez votre chaise. Les autres ateliers font relâche pour l'été et reprendrons en septembre.





SAVIEZ-VOUS QUE

L'ANNÉE DERNIÈRE, LA MUNICIPALITÉ A MODIFIÉ L'ARTICLE 3.20 DE SON RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 2006-111 AFIN DE BONIFIER L'ARTICLE ET DE MIEUX ENCADRER L'ENTRETIEN ET LA COUPE DE PELOUSE SUR VOTRE PROPRIÉTÉ.

Donc l'article se lit comme suit :

« Le propriétaire, locataire ou occupant de lots vacants ou construits doit les tenir libres de tout rebut, ferraille, déchet, papier, substance nauséabonde qui peuvent nuire à la qualité de l'environnement ou de toute broussaille, matière ou substance qui pourraient communiquer le feu aux propriétés;

Le propriétaire, locataire ou occupant doit faire chaque printemps, sur tous les lots vacants et terrains situés à l'intérieur des limites de la Ville, un nettoyage complet comprenant le nivelage des amas de terre retrouvés sur le terrain et la coupe des mauvaises herbes et arbustes, spécialement les hautes herbes teigneuses (*arctium minus*, *arctium lappa*) et l'herbe à poux (*ambrosia trifida*, *ambrosia artémisiifolia*);

Tout propriétaire, locataire ou occupant doit faucher son terrain au moins trois fois par année, soit au plus tard le 31 mai pour la première coupe, au plus tard le 15 juillet pour la seconde coupe et au plus tard le 15 août pour la troisième coupe. À cette fin, il est interdit à tout propriétaire d'un tel terrain de laisser subsister les herbes et mauvaises herbes à une hauteur supérieure à 20cm sur ledit terrain dans les deux semaines qui suivent chacune des dates mentionnées au présent alinéa. Ces dispositions ne s'appliquent pas dans les zones agricoles.

À chaque année, au printemps, le service de l'urbanisme fait parvenir un avis à chaque propriétaire de terrain vacant ou dont le bâtiment est en construction lui indiquant la date de chacune des échéances, ainsi que la norme. Cet avis sera suffisant pour autoriser les officiers ou commettants municipaux à procéder à la coupe ou faire couper si la hauteur des herbes dépasse la norme permise, et ce, à la charge du propriétaire tel que décrété par le présent règlement. »

Donc, ne vous surprenez pas si vous recevez une lettre de la Ville dans les prochains jours ou bien vous l'avez déjà reçue, cette lettre est simplement un rappel de respecter la réglementation en vigueur et d'entretenir vos propriétés, sinon nous serons dans l'obligation d'entamer une procédure.



Dévoilement du nouveau nom de la bibliothèque de Saint-Ours par le Lieutenant-gouverneur du Québec l'Honorable J. Michel Doyon

Saint-Ours, le 3 juin 2023 – C'est en présence du Lieutenant-gouverneur du Québec l'Honorable J. Michel Doyon et des descendants de la famille de l'Honorable Narcisse Pérodeau que l'on a procédé au changement de nom de la Bibliothèque de Saint-Ours pour Bibliothèque Narcisse Pérodeau.

« Pour la ville de Saint-Ours, la présence du Lieutenant-gouverneur l'Honorable J. Michel Doyon et des descendants de l'Honorable Narcisse Pérodeau, fils de Saint-Ours et lieutenant-gouverneur du Québec de 1924 à 1929 est un moment unique. Il nous rappelle que des hommes et des femmes issus de notre terroir occupent une place importante dans l'histoire. Je tiens à remercier le Lieutenant-gouverneur et la famille Pérodeau, descendants de l'Honorable Narcisse Pérodeau d'avoir accepté notre invitation. »

Sylvain Dupuis, maire de Saint-Ours et préfet de la MRC Pierre-de-Saurel

Né à Saint-Ours le 26 mars 1851, fils de Paul Pérodeau et de Modeste Arpin, l'Honorable Narcisse Pérodeau fut leader du gouvernement au Conseil législatif du Québec de 1910 à 1924 et de 1929 à 1932 et lieutenant-gouverneur du Québec de 1924 à 1929.

« Un moment comme aujourd'hui se devait aussi de témoigner de l'importance que la culture a toujours occupé dans notre municipalité. Je tiens à remercier chaleureusement, en mon nom et celui du conseil municipal de Saint-Ours, le Régiment La Musique du Royal 22e Régiment de nous faire l'honneur de sa présence en musique aujourd'hui. »

Sylvain Dupuis, maire de Saint-Ours et préfet de la MRC Pierre-de-Saurel

Fondée il y a 350 ans, la Ville de Saint-Ours est située sur le bord de la rivière Richelieu dans la MRC Pierre-De Saurel. Elle est ainsi nommée en l'honneur de Pierre de Saint-Ours qui fût capitaine du régiment de Carignan-Salières. En plus de bâtiments et de lieux qui font partie de l'histoire du Québec, on y trouve le lieu historique national du Canal-de-Saint-Ours. Reconnue pour la richesse de sa vie communautaire et culturelle et tournée vers l'avenir, Saint-Ours offre des services municipaux de qualité et une programmation de loisirs pour tous les groupes d'âges. Commerces et entreprises, tout comme le secteur agricole, sont au cœur d'un milieu de vie socio-économique dynamique qui participe à la vitalité et au développement de la municipalité.

Renseignements : Pierre Rhéaume, Communications Saint-Ours, Cellulaire: 450-501-0226 ou par courriel : prheaume@sympatico.ca





RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, il est de mon devoir de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR 2022

Les états financiers 2022 présentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière de la Ville au 31 décembre 2022. Ils ont été vérifiés par la firme FBL s.e.n.c.r.l., selon les principes reconnus et usages particuliers de la comptabilité municipale. Le vérificateur émet une opinion sans réserve. Le rapport du vérificateur démontre pour l'exercice 2022 un surplus de 45 887 \$.

	Budget 2022	Réalisations 2022
RÉSULTATS DÉTAILLÉS		
REVENUS		
Taxes	2 727 205	2 787 935
Compensation tenant lieu de taxe	17 500	20 935
Quotes-parts		
Transferts	162 693	113 042
Services rendus	259 739	241 731
Imposition de droits	67 000	178 954
Amendes & pénalités	3 000	250
Autres revenus d'intérêts	11 000	36 557
Autres revenus	2 200	24 918
Quotes-part et autres		684 876
TOTAL - REVENUS	3 250 337	4 089 198
CHARGES		
Administration générale	620 030	629 346
Sécurité publique	483 250	504 848
Transport	523 552	506 163
Hygiène du milieu	652 401	625 931
Santé & bien-être	4 250	20 111
Aménagement, urbanisme & développement	132 205	120 978
Loisirs & culture	392 496	464 390
Frais de financement	67 578	73 367
Amortissement des immobilisations		
Amortissement des immobilisations		497 874
TOTAL - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 875 762	3 443 008
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	374 575	646 190
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT à DES FINS FISCALES		
Excédent de l'exercice		646 190
Revenus d'investissement		(684 876)
Amortissement des immobilisations		497 874
Remboursement en capital		(226 519)
Affectation -Surplus NON-affecté		(186 782)
TOTAL - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A DES FINS FISCALES		45 887
Excédent de fonctionnement non-affecté 2022		356 373
Excédent de fonctionnement affecté 2022		511 898
Réserves financières et fonds réservés		45 346



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT OURS TENUE LE 1^{ER} MAI DE L'AN 2023, À 19 H 30 A L'HOTEL DE VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Saint Ours tenue le 1er mai de l'an 2023, à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 2531, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours.

Sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- Luc Bertrand
- Robert Beaudreault
- Sophie Poirier
- Pierre Morin
- Robert Vallée
- Lise Couture

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Dupuis. Madame Rachel Forest, greffière adjointe, est également présente.

1. Ouverture de la séance et constat de quorum

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 3 avril 2023

4. Législation

- 4.1 Adoption du règlement numéro 2023-253 amendant le règlement de permis et certificats numéro 2006-112 de la Ville de Saint-Ours
- 4.2 Adoption du second projet de règlement numéro 2023-254 amendant le règlement de zonage numéro 2006-109 de la Ville de Saint-Ours
- 4.3 Adoption du règlement numéro 2023-255 intitulé Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Saint-Ours
- 4.4 Adoption du règlement 2023-256 intitulé Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme
- 4.5 Adoption du règlement numéro 2023-257 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC Pierre-De-Saurel - Modification afin d'ajouter les dispositions relatives aux normes d'implantation des usages autorisés en zone agricole
- 4.6 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 2023-258 modifiant le règlement numéro 2020-220 constituant le fonds de roulement

5. Administration générale

- 5.1 Rapport du maire
- 5.2 Adoption des comptes de la période
- 5.3 Report du dépôt des états financiers
- 5.4 Ressources humaines - Inspecteur aux travaux publics - embauche
- 5.5 Nomination de la coordinatrice des loisirs au conseil d'établissement de l'École Pierre-de-Saint-Ours
- 5.6 Avis de nomination - responsable des accès aux documents substitut
- 5.7 Permis de brûlage - Changement du troisième mandataire
- 5.8 Tour CIBC Charles-Bruneau - Autorisation de passage
- 5.9 Autorisation - Avis d'assujettissement au droit de préemption - certains immeubles

6. Sécurité publique

- 6.1 Feu d'artifice - 1er juillet 2023 - Approbation

7. Transport routier

8. Hygiène du milieu

- 8.1 Octroi de contrat - Dégrilleur
- 8.2 Mandat ingénierie - Capacité de la station d'épuration - Octroi
- 8.3 Travaux à la station de pompage Bourgeois - Autorisation

9. Santé & bien-être

10. Urbanisme & mise en valeur du territoire

- 10.1 Retrait de caractère de rue, lot 3 734 583 partiel
- 10.2 Redevance de fins de parc, lots 3 732 391, 3 734 612 et 3 734 613
- 10.3 Demande de dérogation mineure numéro 2023-02
- 10.4 Demande de dérogation mineure numéro 2023-03

11. Loisirs & culture

- 11.1 Bandes de patinoire - Approbation
- 11.2 Éclairage du terrain de baseball
- 11.3 Ouverture du terrain de baseball 2023 - Mise aux normes - Approbation
- 11.4 Décompte progressif no 3 - Pavillon multifonctionnel - Approbation de déboursé
- 11.5 Augmentation des tarifs de camp de jour estival

12. Correspondance

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 35 .

6 personnes étaient présentes.

**2023-05-1538****2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement D'ADOPTER l'ordre du jour en rajoutant le point 11.5 Augmentation des tarifs de camp de jour estival.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**2023-05-1539****3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2023**

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 tel que déposé.

Tous les membres présents ont reçu la documentation dans les délais prescrits et en dispense la lecture.

4. LÉGISLATION**2023-05-1540****4.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-253 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2006-112 DE LA VILLE DE SAINT-OURS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a adopté le règlement de permis et certificats no 2006-112 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de permis et certificats;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'ajouter un élément concernant la révocation d'un permis;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de préciser les travaux pour lesquels un certificat est exigé et les travaux pour lesquels un certificat ne l'est pas;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 avril 2023 par monsieur le conseiller Robert Beaudreault;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par le conseiller Pierre Morin et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 2022-253 amendant le règlement de permis et certificats numéro 2006-112 de la Ville de Saint-Ours.

2023-05-1541**4.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-254 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-109 DE LA VILLE DE SAINT-OURS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a adopté le règlement de permis et certificats no 2006-109 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier les descriptions des renvois;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'ajouter des usages autorisés dans certaines zones;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier les normes concernant les cases de stationnement;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier les normes concernant les piscines;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 avril 2023 par monsieur le conseiller Robert Beaudreault;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 2022-254 amendant le règlement de zonage numéro 2006-109 de la Ville de Saint-Ours.

2023-05-1542**4.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-255 INTITULÉ RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA VILLE DE SAINT-OURS**

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt des citoyens de la municipalité que le celle-ci se dote d'un règlement sur les dérogations mineures pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;



CONSIDÉRANT QU'EN vertu des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., ch. A-19.1), le conseil peut adopter un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement, autres que celles relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

CONSIDÉRANT QU'UN Comité consultatif d'urbanisme a été constitué, conformément aux articles 146 à 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, par le règlement numéro 2023-256 afin d'étudier les demandes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 avril 2023 par monsieur le conseiller Pierre Morin.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 2022-255 intitulé Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Saint-Ours.

2023-05-1543

4.4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-256 INTITULÉ RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt des citoyens de la municipalité que le celle-ci se dote d'un comité pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil s'était déjà doté d'un règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme et qu'il y a lieu de remplacer celui-ci par un règlement actualisé;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun pour le conseil de se doter d'un comité consultatif d'urbanisme de façon à pouvoir rendre des décisions en matière de demandes de dérogations mineures, de plans d'aménagement d'ensemble, de plans d'implantation et d'intégration architecturale, d'usages conditionnels et de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 avril 2023 par monsieur le conseiller Pierre Morin.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 2023-256 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

2023-05-1544

4.5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-257 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC PIERRE-DE SAUREL - MODIFICATION AFIN D'AJOUTER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX NORMES D'IMPLANTATION DES USAGES AUTORISÉS EN ZONE AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Ours a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Pierre De Saurel a été modifié par le règlement 340-21 ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité doit modifier son règlement de zonage afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement révisé modifié de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter puisqu'il s'agit d'un exercice de concordance;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 avril 2023 par monsieur le conseiller Robert Beaudreault.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 2023-257 amendant le règlement de zonage 2006-109 en concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC Pierre De Saurel.

2023-05-1544

4.6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-258 MODIFIANT LE FONDS DE ROULEMENT

Conformément à l'article 569 de la Loi sur les cités et les villes, AVIS DE MOTION est donné par Pierre Morin, conseiller, à l'effet que lui-même ou un autre conseiller à sa place présentera, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 2023-258 modifiant le Règlement numéro 2020-220 constituant le fonds de roulement de la Ville de Saint-Ours. Suite à l'avis de motion, Pierre Morin dépose un projet de règlement.



Ce règlement a pour objet de prévoir une augmentation de la limite du Fonds de roulement à 100 000 \$, par une appropriation d'une somme de 100 000 \$ du surplus non affecté.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. RAPPORT DU MAIRE

2023-05-1545

5.2. ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement 2019-211 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, la directrice générale dépose au Conseil le rapport des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au règlement.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la liste des comptes déposée en date du 1er mai 2023 pour la somme totale de 280 976,45 \$ à même le budget 2023 et d'en autoriser leur paiement.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires.

VILLE DE SAINT-OURS LISTE DES COMPTES PAYABLES AU 1 MAI 2023

DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
Administration générale	199,92 \$	
Conseil municipal	3 790,05 \$	- \$
Gestion financière & administrative	6 744,59 \$	- \$
Évaluation	10,00 \$	- \$
Hôtel de Ville	2 981,76 \$	- \$
Sécurité publique		
Service de prévention incendie	7 129,54 \$	3 431,13 \$
Sécurité civile	625,48 \$	- \$
Transport routier		
Voirie municipale	6 169,62 \$	- \$
Déneigement	32 212,04 \$	- \$
Éclairage des rues	499,59 \$	- \$
Hygiène du milieu		
Approvisionnement & traitement eau potable	10 605,30 \$	- \$
Réseau distribution d'eau potable	335,96 \$	2 290,03 \$
Traitement eaux usées - St-Ours-St-Roch	1 102,78 \$	- \$
Réseau d'égouts & station de pompage	389,11 \$	2 402,66 \$
Usine d'épuration (Secteur Grande-Ourse)	522,31 \$	- \$
Installations septiques	- \$	291,46 \$
Matières résiduelles	15 374,66	- \$
Santé & bien-être		
Aide communautaire	1 765,00 \$	- \$

DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
Aménagement, urbanisme et zonage		
Urbanisme et zonage	1 420,98 \$	- \$
Loisirs et Culture	100,00 \$	- \$
Administration & activités récréatives	2 970,87 \$	- \$
Centre des loisirs - Richard-Gosselin	110,56 \$	- \$
Chalet, terrain des loisirs & parcs	1 399,41 \$	- \$
Activités culturelles - Centre Parois. Léo-Cloutier	2 004,95 \$	- \$
Activités culturelles - Bibliothèques	2 052,60 \$	- \$
Activités culturelles - Maison de la Culture	1 900,81 \$	- \$
Activités culturelles - Autres	3 000,00 \$	- \$
Financement		
Dette à long terme	26 139,77 \$	- \$
Immobilisations		
Immobilisations	3 258,73 \$	-42 309,96 \$
DAS - RRS - Ass. Coll.	23 825,50 \$	- \$
Salaires nets	60 378,30 \$	- \$
TPS à recevoir	3 214,75 \$	2 415,78 \$
TVQ à recevoir	3 190,74 \$	409,75 \$
TOTAL DES DÉPENSES	225 425,68 \$	55 550,77 \$

**5.3. REPORT DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS**

Le dépôt du rapport financier est reporté à la séance du 5 juin 2023.

2023-05-1546**5.4. RH - INSPECTEUR AUX TRAVAUX PUBLICS - EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT que le poste d'inspecteur en travaux publics a été ouvert à la dernière séance;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du comité RH;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pierre Morin. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement
D'entériner l'embauche de M. Stéphane Lemieux selon les termes et conditions convenues, effectif au 17 avril 2023;

2023-05-1547**5.5. NOMINATION DE LA COORDINATRICE DES LOISIRS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE PIERRE-DE-SAINTE-OURS**

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice aux loisirs et à la culture, madame Daphnée Charron, est intéressée à siéger au conseil d'établissement de l'École Pierre-de-Saint-Ours;

CONSIDÉRANT QUE la Ville organise des loisirs ayant lieu à l'école durant les heures du midi au cours de l'année scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville tient son camp d'été dans l'immeuble de l'école;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice précédente siégeait déjà au nom de la Ville;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

D'AUTORISER la nomination de madame Daphnée Charron à siéger au conseil d'établissement de l'École Pierre-de-Saint-Ours au nom de la Ville de Saint-Ours.

2023-05-1548**5.6. AVIS DE NOMINATION - RESPONSABLE DES ACCÈS AUX DOCUMENTS**

CONSIDÉRANT la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT QUE la responsable déléguée est madame Pascale Dalcourt, directrice générale et greffière trésorière;

CONSIDÉRANT QU'il y est nécessaire de nommer un substitut afin d'alléger la charge et en remplacement en cas d'absence de la responsable;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par le conseiller Pierre Morin

et il est résolu unanimement

DE NOMMER Madame Rachel Forest, greffière adjointe, à titre de substitut responsable des accès aux documents.

2023-05-1549**5.7. PERMIS DE BRÛLAGE - CHANGEMENT DU TROISIÈME MANDATAIRE**

CONSIDÉRANT QUE M. Steve Bussières a quitté son poste à la Ville de Saint Ours;

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Salois, coordonnateur à l'inspection, aux permis et à l'urbanisme, est pompier volontaire à la Ville de Saint-Ours tel que la résolution 2022-12-1410;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-450 par laquelle les officiers municipaux ont été désignés pour l'émission des permis de brûlage;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

DE DÉSIGNER M. Éric Salois, Coordonnateur à l'inspection des permis et urbanisme, pour l'application des articles 6.1 A.1 à 6.1A.11 de la SECTION 1A du règlement RM-2017.

2023-05-1550**5.8. TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU - AUTORISATION DE PASSAGE**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage du Tour CIBC Charles Bruneau en date du 26 avril 2023 ;



CONSIDÉRANT QUE le passage est prévu le vendredi 7 juillet;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise le passage du Tour CIBC Charles-Bruneau le 7 juillet prochain.

2023-05-1551

5.9. AUTORISATION - AVIS D'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION - CERTAINS IMMEUBLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Ours a adopté le règlement 2022-252 concernant le droit de préemption, visant à identifier le territoire assujéti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis;

CONSIDÉRANT QUE, pour exercer le droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au registre foncier du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, par la présente résolution, le conseil souhaite assujettir au droit de préemption certains immeubles de son territoire, lesquels sont situés aux adresses suivantes: De nommer messieurs les conseillers Robert Beaudreault, Pierre Morin et Robert Vallée sur le comité pour les travaux de construction.

<i>Adresse(s)</i>
<i>2582, Immaculée-Conception</i>
<i>2455, Chemin des Patriotes</i>
<i>2588, Immaculée-Conception</i>
<i>2505, Immaculée-Conception</i>
<i>2583, Immaculée-Conception</i>
<i>2514, Immaculée-Conception</i>
<i>2503, Immaculée-Conception</i>
<i>2536, Immaculée-Conception</i>
<i>70, St-François-Xavier</i>
<i>51, St-François-Xavier</i>
<i>2557, Immaculée-Conception</i>
<i>46, Dansereau</i>
<i>7, Saint-Charles</i>
<i>2523, Immaculée-Conception</i>
<i>2682, Chemin des Patriotes</i>
<i>2542, Immaculée-Conception</i>
<i>0, chemin des Patriotes (lot 3 732 156)</i>

CONSIDÉRANT QUE ces immeubles ne sont pas la propriété d'un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la Loi sur les cités et les villes (chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en oeuvre de la planification municipale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement

QUE le conseil municipal autorise l'inscription au registre foncier du Québec des avis d'assujettissement pour une période de 10 ans à l'égard des immeubles suivants, et ce, à des fins de conservation du patrimoine et d'espace naturel, le tout conformément à la Loi:



Municipalité(s)	Lot(s)	Adresse(s)	Propriétaire(s)
3183-80-3889	3 731 984	2582, Immaculée-Conception	SONYA PELLETTIER ET MARC THIVIERGE
3283-17-3558	3 732 434	2455, Chemin des Patriotes	JUDITH BONNIER
3183-81-4243	3 731 992	2568, Immaculée-Conception	WAYNE DOUGLAS JACKSON
3283-04-1371	3 732 392	2505, Immaculée-Conception	PIERRE BROUSSEAU ET THOMAS POIRIER
3183-90-2288	5 374 560	2583, Immaculée-Conception	MARIANNE BLAIN-FORTIN ET MARC-ANTOINE FONTAINE
3183-94-1138	3 732 075	2514, Immaculée-Conception	RICHARD ARPIN
3283-86-6008	3 732 707	2503, Immaculée-Conception	RENE PERODEAU
3183-83-5341	3 732 055	2536, Immaculée-Conception	MARC VAILLANCOURT
3283-01-2233	3 732 317	70, St-François-Xavier	MICHEL GRENIER ET LUCIE LAVENTURE
3183-91-4075	3 732 041	51, St-François-Xavier	GEORGETTE LAJOIE
3183-91-1175	3 732 039	2557, Immaculée-Conception	PATRICK LE CLECH ET JUDITH BONNIER
3182-97-2572	3 731 998	46, Danseuse	SYLVAIN PELLETIER ET MATHILDE BRILLON
3183-84-2046	3 732 058	7, Saint-Charles	LUC VALETTE ET JOSÉE BEAUDET
3183-93-5283	3 732 070	2523, Immaculée-Conception	DANIEL PERREAU ET LYNNE LAFOREST
3182-86-3541	4 437 751	2682, Chemin des Patriotes	THIERRY SALOMON ET SANDRINE PELGÉOT
3183-82-7643	3 732 051	2542, Immaculée-Conception	JEAN DONELLE ET MELANIE SAINT-ONGE
Fins de parc			
3276-95-5351	3 732 156	0, chemin des Patriotes	MYOCOCULTURES INC.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-05-1552

6.1. FEU D'ARTIFICE - 1ER JUILLET 2023 - APPROBATION

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de feu d'artifice pour le 1er juillet par la coordonnatrice des loisirs et de la culture dans le cadre des festivités de la fête du Canada;

CONSIDÉRANT l'approbation du directeur du service incendie de la Ville;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

D'AUTORISER la tenue de feu d'artifice le 1^{er} juillet, et ce, selon les directives du directeur du service incendie de la Ville.

7. TRANSPORT ROUTIER

8. HYGIÈNE DU MILIEU

2023-05-1553

8.1. OCTROI DE CONTRAT - DÉGRILLEUR

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été déposé sur le SEAO pour obtenir des soumissions pour le remplacement du dégrilleur;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée;

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission, dépassant de plus de 50% des coûts préalablement estimés;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur en charge du dossier, monsieur François Desjardins;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

QUE le conseil rejette la soumission.

2023-05-1554

8.2. MANDAT INGÉNIERIE - CAPACITÉ DE LA STATION D'ÉPURATION - OCTROI

CONSIDÉRANT QU'un rapport avait été effectué par une firme d'ingénierie concernant la capacité résiduelle de notre station d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE ces informations doivent être mises à jour afin de respecter les calculs du ministère de l'Environnement et de pouvoir assurer les développements futurs sur le territoire de Saint-Ours et de Saint Roch de Richelieu;

CONSIDÉRANT l'offre de service faite par FD Expert-Conseil;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise l'étude de capacité résiduelle faite par FD Expert-conseil, au montant de 4 300 \$ plus taxes applicables.



2023-05-1555

8.3. TRAVAUX À LA STATION DE POMPAGE BOURGEOIS - AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont nécessaires à la station de pompage Bourgeois afin de maintenir le bon fonctionnement du système;
CONSIDÉRANT les recommandations faites par Global électro-mécanique inc. suite à la vérification, accompagné de Stéphane Lemieux, inspecteur aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

D'AUTORISER les travaux de réparation, incluant la modification pour remettre les protections et le remplacement des flottes à la station François-Xavier, au montant de 15 228.35 \$ plus taxes applicables en provenance du fonds réservé Égout;

D'AUTORISER l'achat d'une pompe Flygt 3152.180 20HP pour la somme de 5 000 \$ plus taxes applicables, et ce, en provenance du fonds réservé Égout.

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. URBANISME & MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2023-05-1556

10.1. RETRAIT DE CARACTÈRE DE RUE, LOT 3 734 583 PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 734 583 est un résidu de l'ancienne route Chemin des Patriotes;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 734 583 partie qui appartient à la Ville de Saint-Ours depuis la reconfiguration du Chemin des Patriotes par le Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire (monsieur Claude Chagnon) a soumis son intérêt pour l'acquisition du lot en rubrique, en date du 26 avril 2021, à la Ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement conçu par Bruno Ravenelle, sous les minutes 9251;

CONSIDÉRANT la demande de permis de lotissement, ainsi que l'émission du permis de lotissement en date du 11 juillet 2022;

CONSIDÉRANT la résolution no 2021-06-939 qui autorise la vente du lot à monsieur Chagnon;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 734 583 sera, maintenant, à caractère résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE le caractère de rue n'est plus nécessaire

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le retrait de caractère de rue à l'égard du lot 3 734 583 partie du Cadastre du Québec.

De soumettre la présente résolution au notaire Maxime David pour finaliser le dossier.

2023-05-1557

10.2. REDEVANCES DE FIN DE PARCS

Considérant qu'un projet de lotissement a été déposé pour les lots 3 732 391, 3 734 612 et 3 734 613;

Considérant que le projet est assujéti à l'article 4.6 du Règlement de lotissement no 2006-110 relativement à la redevance pour fins de parc;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

DE CONFIRMER que le projet de lotissement est assujéti aux redevances pour fins de parc et que la redevance sera monétaire.

2023-05-1558

10.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2023-02

CONSIDÉRANT QUE la demande dérogation a été déposée le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur (Fabrique) désire subdiviser le 3 732 050 en deux lots distincts;

CONSIDÉRANT QUE le projet de subdivision a déjà été analysé par le comité en date du 29 novembre 2022;



CONSIDÉRANT QUE lors d'une deuxième analyse, il a été noté deux autres anomalies;

CONSIDÉRANT QUE bien que le comité ait ciblé ses deux anomalies, lors de cette rencontre, cependant, l'arpenteur a demandé des clarifications plus précises;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle marge arrière créée par la subdivision affecte également la marge arrière de l'Église (A);

CONSIDÉRANT QUE la norme est de 7 mètres pour cette zone, il est demandé, maintenant, d'accepter une marge arrière de 1.60 mètre.

CONSIDÉRANT QUE la deuxième anomalie (B) concerne l'avant-toit de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE l'avant-toit de l'église est situé à 0.30 mètre de la marge arrière, à la suite du lotissement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1 a) du Règlement de zonage no 2006-109 stipule qu'un avant-toit doit respecter une distance minimale de 1 mètre d'une limite de propriété et ne doit pas empiéter de plus de 2 mètres dans la marge arrière;

CONSIDÉRANT QUE la subdivision du lot créer une marge arrière non conforme à la réglementation en vigueur, qui est de 7 mètres;

CONSIDÉRANT QU'une distance minimale de 5 mètres doit être respectée de la limite arrière puisque la marge de recul arrière minimale est de 7 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les dérogations ne portent pas atteinte à la jouissance des propriétaires avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation porte un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime faite par le Comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal pour l'acceptation de la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise la demande de dérogation mineure numéro 2023-02.

2023-05-1559

10.4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2023-03

Considérant que la demande dérogation a été déposée le 30 mars 2023;

Considérant que le demandeur désire implanter une résidence sur le lot 6 565 408;

CONSIDÉRANT QUE le projet de résidence est autorisé dans cette zone (R-7) ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la résidence n'est pas conforme à la réglementation actuelle au niveau du zonage;

CONSIDÉRANT QUE la première non-conformité concerne la marge latérale gauche;

CONSIDÉRANT QUE la norme demandée au niveau des marges latérales est de 3 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le projet expose une marge latérale de 2.70 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation sera de 0.30 mètre;

CONSIDÉRANT QUE le projet présente une deuxième non-conformité ;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième anomalie concerne la marge totale des marges;

CONSIDÉRANT QUE la marge totale demandée est de 6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la marge totale présentée est de 5.70 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation sera de 0.30 mètre;

CONSIDÉRANT QUE physiquement parlant, la dérogation n'est pas apparente;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 565 409 (lot voisin situé à gauche du projet) appartient au demandeur et qui est présentement vacant;

CONSIDÉRANT QUE les dérogations ne portent pas atteinte à la jouissance des propriétaires avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation porte un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime faite par le Comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal pour l'acceptation de la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise la demande de dérogation mineure numéro 2023-03.

**11. LOISIRS & CULTURE****2023-05-1560****11.1. BANDES DE PATINOIRE - APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un contrat pour la réfection de la patinoire municipale en sa résolution numéro 2022-06-1258;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles dimensions de la patinoire nécessitent l'acquisition de bandes et grillage de protection;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs options quant au type de bande est disponibles, dont le bois, le plastique (HDPE) et de fibre renforcée;

CONSIDÉRANT QUE l'option de panneaux de fibre renforcée s'avère un choix plus écologique puisque plus durable, résistant, et ne requière aucun entretien;

CONSIDÉRANT la soumission obtenue auprès de Permafib, incluant livraison et installation (déchargement en collaboration avec la Ville);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement

QUE le conseil approuve la soumission de Permafib, au montant de 82 662.72 \$ plus taxes applicables.

2023-05-1561**11.2. ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BASEBALL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire remettre à neuf son terrain de « baseball »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir l'éclairage afin d'assurer la sécurité pour les utilisateurs;

CONSIDÉRANT les soumissions obtenues de Gimatch et Entreprise S. Gaudette;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement

QUE le conseil approuve le plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Gimatch;

QUE la provenance des fonds nécessaires soient pris à même les revenus rapportés de fins de parcs.

2023-05-1562**11.3. OUVERTURE DU TERRAIN DE BASEBALL 2023 - MISE AUX NORMES - APPROBATION**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'ouverture du terrain de baseball pour la saison 2023;

CONSIDÉRANT QUE, pour la sécurité des joueurs et la facilité d'entretien, il y a lieu de procéder à la mise aux normes du « Diamond »;

CONSIDÉRANT la soumission obtenue de Multi-Surfaces Giguère inc.;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement

QUE le conseil approuve la dépense de 10 520.00 \$ plus taxes applicables.

2023-05-1563**11.4. APPROBATION DE DÉBOURSÉ DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3 - PAVILLON MULTIFONCTIONNEL**

CONSIDÉRANT le décompte progressif no 3 fourni par Pincor Ltée pour les travaux du pavillon multifonctionnel, au montant de 914 118.95 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, M. Jean Paré;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise le versement tel que recommandé par monsieur Jean Paré, Architecte, soit de 915 595.21 \$ incluant les taxes.

2023-05-1564**11.5. AUGMENTATION DES TARIFS DE CAMP DE JOUR ESTIVAL**

CONSIDÉRANT la hausse des salaires et du coût de la vie en général;

CONSIDÉRANT qu'augmenter le tarif de 50 à 65 \$ par semaine permettrait de meilleures activités pour le camp de jour;

CONSIDÉRANT le détail des frais estimés par la coordonnatrice aux loisirs;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement

D'AUGMENTER les tarifs du camp de jour à 65 \$ par semaine.



12. CORRESPONDANCES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre les questions.

2023-05-1565

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 29, l'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier. Appuyée par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement

Je, Sylvain Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Sylvain Dupuis,
Maire

Pascale Dalcourt
Directrice générale et greffière-trésorière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT OURS TENU LE 11 MAI DE L'AN 2023, À 19 H 30 AU CENTRE PAROISSIAL LÉO-CLOUTIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Saint Ours tenue le 11 mai de l'an 2023, à 19 h 30 au Centre paroissial Léo-Cloutier situé au 2636, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours.

Sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- Luc Bertrand
- Robert Beaudreault
- Sophie Poirier
- Pierre Morin
- Robert Vallée
- Lise Couture

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Dupuis. Madame Pascale Dalcourt, Directrice générale & greffière-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance et constat de quorum

4. Période de questions

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

5. Levée de l'assemblée

3. Administration générale

- 3.1 Droit de préemption - Position de la Ville
- 3.2 Gym communautaire - Ajouts

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 40 .

Quatre (4) personnes étaient présentes.

2023-05-1565

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE



2023-05-1567

3.1. DROIT DE PRÉEMPTION - POSITION DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a adopté le règlement numéro 2022-252 déterminant les territoires sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional ou de préservation du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2023-05-1551 par laquelle le conseil souhaitait assujettir au droit de préemption certains immeubles et qu'un avis d'assujettissement a été inscrit au registre foncier du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'un de ces dossiers était actuellement en processus de vente, soit l'immeuble du 2583, rue de l'Immaculée-Conception;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a notifié les modalités et conditions de cette offre à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose de soixante (60) jours suivant la réception de la notification pour décider si elle se porte acquéreuse de l'immeubles aux mêmes termes et conditions;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

QUE le conseil renonce à exercer son droit de préemption et procèdera à la radiation de l'avis d'assujettissement au registre foncier.

2023-05-1568

3.2. GYM COMMUNAUTAIRE - AJOUTS

CONSIDÉRANT la recommandation du comité pour l'ajout d'une petite bande autour de la porte, de sorties d'échangeur d'air, de thermopompe et d'unité de ventilation;

CONSIDÉRANT QUE le plancher des salles de douche seraient préférable en céramique pour une question d'entretien;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

Que le conseil autorise les modifications aux contrats du gym communautaire.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre les questions.

2023-05-1569

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 58, l'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée.

Je, Sylvain Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Sylvain Dupuis,
Maire

Pascale Dalcourt
Directrice générale et greffière-trésorière



PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
VILLE DE SAINT-OURS

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par la soussignée, Madame Pascale Dalcourt, directrice-générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, que lors de la séance régulière du 5 juin 2023, le règlement numéro 2023-254 amendant le règlement no 2006-109 de zonage a été adopté.

Donné à Saint-Ours, ce 6^e jour de juin 2023.

Pascale Dalcourt
Pascale Dalcourt
Directrice générale/secrétaire-trésorière



Certificat de publication

Par la présente, Pascale Dalcourt, directrice générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le 6 juin 2023 l'avis public ci-haut mentionné, aux endroits requis, et l'avoir publié dans la parution du journal municipal « Le Chef-Lieu » du mois de juin 2023

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6^e jour de juin 2023.

Pascale Dalcourt
Pascale Dalcourt
Directrice générale/greffière-trésorière



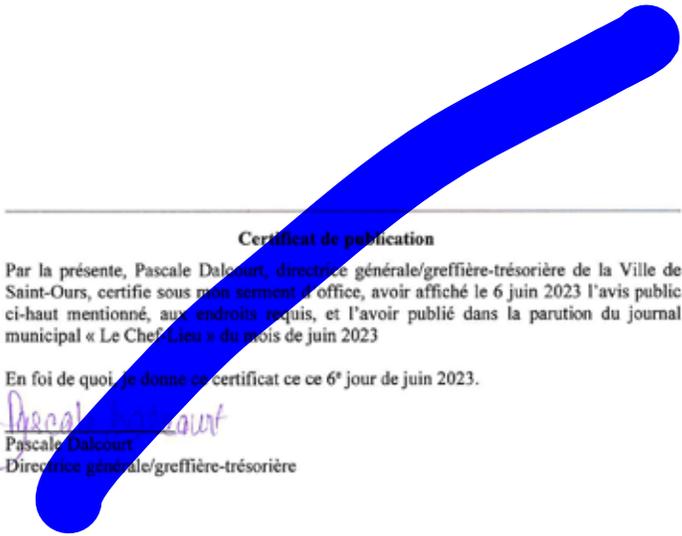
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
VILLE DE SAINT-OURS

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par la soussignée, Madame Pascale Dalcourt, directrice-générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, que lors de la séance régulière du 5 juin 2023, le règlement numéro 2023-258 modifiant le règlement numéro 2020-220 constituant le fonds de roulement a été adopté.

Donné à Saint-Ours, ce 6^e jour de juin 2023.

Pascale Dalcourt
Pascale Dalcourt
Directrice générale/secrétaire-trésorière



Certificat de publication

Par la présente, Pascale Dalcourt, directrice générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le 6 juin 2023 l'avis public ci-haut mentionné, aux endroits requis, et l'avoir publié dans la parution du journal municipal « Le Chef-Lieu » du mois de juin 2023

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6^e jour de juin 2023.

Pascale Dalcourt
Pascale Dalcourt
Directrice générale/greffière-trésorière

Sixian Lin Pharmacien propriétaire

Affilié à



*Une destination
au cœur de votre santé!*



**NOS SERVICES PROFESSIONNELS
offerts pour vous!***



Vaccination



Renouvellement d'ordonnances
par Internet



Ajustement de vos médicaments

▪ Et plus encore!

Heures d'ouverture:

Lundi au vendredi **9h30 à 18h**

Samedi **10h à 16h**

Dimanche **Fermé**



*Les pharmaciens sont les seuls responsables
de l'exercice de la pharmacie.*

**Certaines conditions peuvent s'appliquer. Consultez votre pharmacien.*



SERVICE DE LIVRAISON GRATUIT*

* Détails en succursale



**Transférez vos
ORDONNANCES**

C'est simple, rapide et sans frais!

Certaines conditions peuvent s'appliquer. Consultez votre pharmacien.

2549-B, Immaculée-Conception
Saint-Ours

450 402-0621



Pour les 0-99 ans Dans la communauté depuis plus de 30 ans !

- Sorties culturelles
- Dîner de l'Amitié
- Salon des ados (Réouverture sous-peu)
- Etc..

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

**Lundi au jeudi de 8h à 12h
et de 13h à 16h
Vendredi de 8h à midi**

**OUVERT À TOUS
GRATUIT**

Matinée des enfants

- Pour sortir de la maison
- Changer la routine
- Faire de nouvelles rencontres
- Prendre un café
- Avoir du plaisir

Les jeudis matin
de 9h30 à 11h30
Pour plus d'infos :
450-785-2875

COLLATIONS SERVIES

Carrefour Communautaire L'Arc-En-Ciel
2636 Immaculée-Conception Saint-Ours

CAFÉ DE L'AMITIÉ

Les mercredi après-midi, de 13h à 15h
2636 Immaculée-Conception, St-Ours

Pour nous joindre :
450-785-2874

- Ouvert à tous
- Parfait pour briser l'isolement
- Prendre un temps pour rire
- Venir potiner entre ami(e)s
- Faire de nouvelles connaissances

menu

- CAFE
- THE
- TISANE
- VIENNOISERIES
- JEUX
- CAUSERIES
- PLAISIR !!!



Transport médical ou autres

Transport fait par des bénévoles, pour
personnes âgées ou ayant des
conditions particulières.
Prix préétablis selon la destination
Offert aux résidents de Saint-Ours seulement.

Appelez nous
450-785-2875

LA POPOTE ROULANTE

DES REPAS CHAUDS LIVRÉS DU LUNDI AU VENDREDI ENTRE
10H ET 13H AU COÛT DE 7\$
(INCLUS: SOUPE, REPAS PRINCIPAL, DESSERT)
MANGER SAINEMENT EST ACCESSIBLE ET SIMPLE !

COMMUNIQUEZ AVEC
LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE L'ARC-EN-CIEL
POUR PLUS DE DÉTAILS
450-785-2875

info@communautairearcenciel.onmicrosoft.com



Garage Essieux-Pro



Garage Essieux-Pro

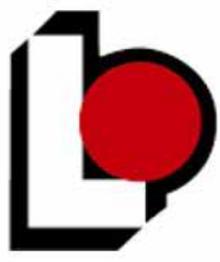
2589, Immaculée-Conception
Saint-Ours (Qc) J0G 1P0
Tél.: 450 780-8515
450 785-2286
info@essieuxpro.com



**SPÉCIALISTE EN INJECTION
MÉCANIQUE GÉNÉRALE
ÉLECTRO MÉCANIQUE
TECHNICIEN EXPERT**

**NOUS UTILISONS DES PIÈCES
DE REMPLACEMENT
CARQUEST DE HAUTE QUALITÉ**

François Lafond, Propriétaire

**FONDERIE
LAPERLE**



📍 106 Montée de la Basse
Saint-Ours, Québec, JOG 1P0

☎️ 450-785-2205

🌐 www.bibby-ste-croix.com



**TRANSPORT
R. LAHAIE
& FILS INC.**



(450)-785-2245
3037 Chemin des Patriotes, St-Ours, Qc
JOG 1P0

EXCAVATION TRANSPORT EN VRAC DÉNEIGEMENT

MICHEL 450-780-5439	FRANÇOIS 450-746-3791	DOMINIC 450-746-6611
-------------------------------	---------------------------------	--------------------------------

MOTEL ST-OURS

Situé sur le bord du richelieu




Le Motel St-Ours est fier de vous annoncer l'ouverture de son nouveau restaurant de déjeuner, nous vous y offrons de délicieuses et généreuses assiettes à votre goût à des prix compétitifs. Des nouvelles installations pouvant accueillir votre familles ou votre groupes d'amis sont à votre disposition sur réservations.

Heures ouvertures : de 8 h à 11 h et fin de semaine de 8 h à 13 h

2308, chemin des Patriotes, St-Ours, (Qc) JOG 1P0 Tél.: 450 785-2403
www.motelstours.com - motelsaint-ours@hotmail.com

Entreposage Voiliers Richelieu

Division Excavation St-Ours Inc



Roger Larivière
1910 Chemin des Patriotes
St-Ours, Qué. JOG 1P0

Tél: 450-785-2394
Cell: 450-780-2103
excavst-ours@videotron.ca
www.entreposagevoiliersrichelieu.com

JOËLLE LALLIER
acupuncteure

Traitement par aiguilles ou laser
Aiguilles stériles à usage unique
Massage thérapeutique chinois



Saint-Denis-sur-Richelieu
514.961.9984

Membre de l'Ordre des acupuncteurs du Québec

.....
*Tout
pour vous,
près de
chez vous!*
.....



ÉPICERIE | BOUCHERIE | BUFFET | PRÊT À MANGER | ESSENCE | AGENCE SAQ



*Grande variété
de **bières importées**
et **québécoises** à
des prix compétitifs!*



.....
TOUS LES DIMANCHES - FÈVES AU LARD MAISON, PAINS CHAUDS, BEIGNES AU SIROP

É P I C E R I E

Arpin & Fils

• LES MARCHÉS •
Tradition

Julie Arpin et Stéphane Lanteigne, propriétaires

Heures d'ouverture :

En semaine : de 7 h à 21 h

Samedi et dimanche : de 8 h à 21 h

2471, chemin des Patriotes
Saint-Ours **450 785-2308**



PUBLICITÉ CHEF-LIEU

Information : 450 785-2203 poste 109

Format	Annuel	Mensuel
Carte affaires	100 \$	40 \$
1/5 page	175 \$	55 \$
1/2 page	300 \$	80 \$
1 page	575 \$	105 \$



**CLAUDE DUMAS
CONSEILLE RÉNO**
RÉNOVATION | SPÉCIALITÉ FINITION

Téléphone : 438 499-7723
E-mail : cd56metiers@hotmail.ca
Saint-Ours, J0G 1P0



**Plomberie
Denis Descheneaux inc**
ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ EN PLOMBERIE

Denis Descheneaux, propriétaire

2022, Chemin des Patriotes, St-Ours, Qc J0G 1P0
T. 450 785-2232

☎ : 514-260-1249 ✉ : danielasantibanez6@gmail.com

Boutique pour animaux



Danielita
Accessoires et nourriture

101 avenue Yamaska, Saint-Denis- Sur-Le-Richelieu

Chiens Chats Oiseaux Rongeurs Poissons

Centre d'esthétique Moi

Services offerts :

- Cire
- Électrolyse
- Facial
- Soins du dos
- Manicure vernis UV
- Pedicure vernis UV

NOUVEAUTÉ
ÉPILATION AU LASER
APPELER POUR PRENDRE
RENDEZ-VOUS!

Marie-Pierre Montpetit
(Esthéticienne)
450 517-0533

102B rue Yamaska, Saint-Denis-sur-Richelieu



**ŒUFS DE POULES EN
LIBERTÉ BLANCS ET
BIOLOGIQUES**

**PRODUITS DU CANARD, MIEL
ET FARINES BIOLOGIQUES**

**PRODUITS BIOLOGIQUES
DE L'ÉRABLE, TARTES ET
BEIGNES**

**HUILE DE TOURNESOL
BIOLOGIQUE**



HEURES D'OUVERTURE DE NOTRE BOUTIQUE
LUNDI AU JEUDI: 8H À 12
VENDREDI ET SAMEDI: 8H À 17H
DIMANCHE: 8H À 12

**L'OURS
Qui
Bouffe**

RESTAURANT

450 785-2311

Guy Laperle
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC.

450.785.3203 **1.866.785.3203**

Services offerts
Chauffage électrique
spa / piscine

**résidentiel
commercial**

68 ave de la Traverse
St-Ours, J0G 1P0

glelectrique@videotron.ca

Centre jardin des Patriotes
Centre jardin champêtre

Christine Poulin
Technicienne en horticulture diplômée

3053, chemin des Patriotes (route 133)
Saint-Ours (Québec) J0G 1P0

Téléphone : (450) 785-3877
Télécopieur : (450) 785-3876

Courriel: cjpatriotes@live.ca

Beauté Détente
COIFFURE

Cell:(514) 898-5473

Judi, vendredi 17h à 21h
Samedi 9h à 14h

53 St-Sacrement
St-Ours Qc.
J0G 1P0

Technicienne en Coloration
Produits écologiques, biodégradables et naturels
Lise Couture

PLOMBERIE
MATHIEU MALO inc.
RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - INDUSTRIEL

450.556.0903

RÉNOVATION - SERVICE D'ENTRETIEN
CONSTRUCTION NEUVE - PLANCHER CHAUFFANT

R.B.Q. : 5699-1383-01

*Respect,
disponibilité
et humanité*

**SALONS
FUNÉRAIRES**

*Gilbert
Mandeville
& Fils Ltée*

912, Chemin St-Roch
Sorel-Tracy Qc J3R 3K5
T. 450.743.3607 F. 450.743.3615

www.salonsmandeville.com
g.mandeville@bellnet.ca

Depuis 1927



On ne fait pas que vous engager.

On s'engage à ce que vous vous épanouissiez.

Nuance.

Décrocher un emploi à la Caisse, c'est bénéficier de nombreux avantages :

- Une gamme complète d'avantages sociaux;
- Des conditions de travail améliorant la qualité de vie;
- Un accompagnement et une formation offrant de multiples possibilités de carrière;
- Un régime de retraite à prestations déterminées avec une importante contribution de l'employeur;
- Et bien plus encore.

Pour vivre l'expérience, joignez-vous à la grande équipe Desjardins.

desjardins.com/carrieres

450 746-7000

elisabeth.belanger-traversy@desjardins.com



Résidence privée avec soins pour aînés

Située sur les rives du Richelieu

Nous avons 34 studios avec salle de bain complète pour la clientèle :

- en perte d'autonomie
- atteinte de déficits cognitifs et d'Alzheimer

- Ménage et lavage de la literie 1x semaine.
- Menu varié, délicieux repas et collations incluses.
- Câble, téléphone et internet.
- Présence de personnel qualifié en tout temps.
- Dispositifs de sécurité.
- Chapelle, loisirs animés.
- Soins à domicile par le CSSS.
- **Infirmière sur place**
- Et plus encore !



Visite sur rendez-vous.

Julie Laberge, directrice : 450-402-0530 poste 110

3252 chemin des Patriotes, Saint-Ours

Courriel : villadesberges@videotron.ca

Site internet : residencevilladesberges.com





Clinique de denturologie et d'implantologie St-Ours



Jacques Grondin, d.d.

Service professionnel et attentionné
Satisfaction assurée

CONSULTATION ET NETTOYAGE Gratuits sur rendez-vous

- Fabrication et réparation de prothèses dentaires complètes, partielles ou sur implants
- Service à domicile ou en résidence

450-787-2720

Ouverture bientôt!
Voisin du Familiprix
ST-OURS

LE PREMIER PAS VERS UN SOURIRE ÉPOUSTOUFLANT

LIGNE D'INTERVENTION

24H/7

450 746-0303
1 866 APPELLE



LA TRAVERSÉE

CENTRE DE CRISE ET DE PRÉVENTION DU SUICIDE

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS!

- Intervention téléphonique
- Hébergement de crise
- Suivi post-crise
- Groupe de soutien
- Formations
- Ateliers de sensibilisation

MRC De Pierre de Sorel

120, Chemin Sainte-Anne, Sorel-Tracy, QC J3P 1J8
Ligne d'intervention 24/7 : 450 746-0303 - 1 866 APPELLE cpslatraversee.ca

Suivez-nous sur Facebook

TON ANNONCE ICI!

ADMIN@SAINTOURS.QC.CA



VOS PHARMACIENS SONT LÀ POUR VOUS. CONSULTEZ-LES POUR :

- Vaccination
- Surveillance et suivi du traitement médicamenteux
- Mesure de la glycémie, tension artérielle et RNI
- Gestion de la médication sous forme de piluliers
- Transfert d'ordonnances provenant d'une autre pharmacie*

**Vous avez des questions sur vos médicaments et votre santé?
Venez nous rencontrer.**

**Votre santé est notre priorité.
On est là pour vous.**

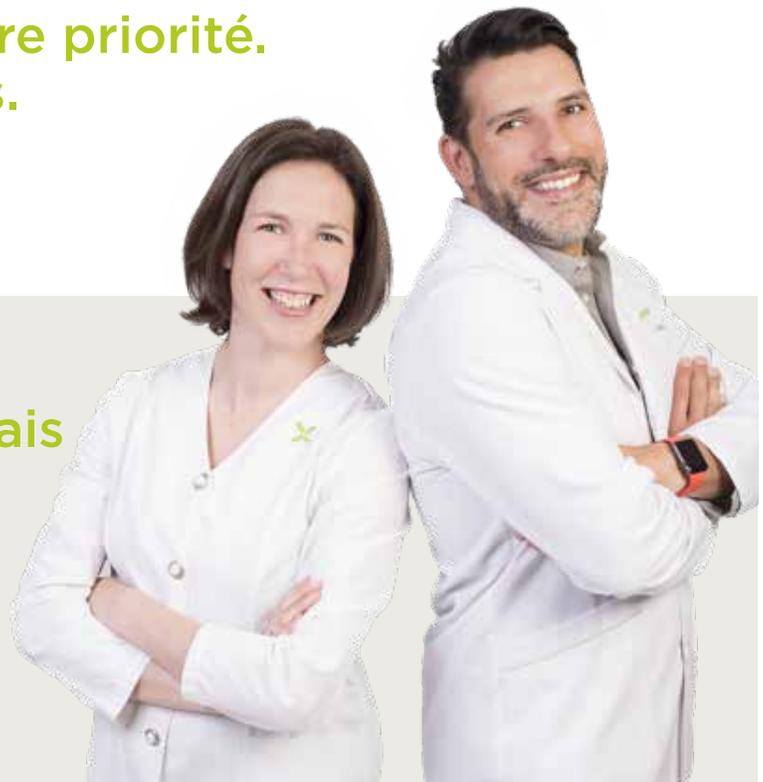
* Certaines conditions s'appliquent.

Caroline Désilets et Philippe Desmarais

688, ch. Des Patriotes
St-Denis-Richelieu
450 787 2077

HEURE D'OUVERTURE :

Lundi au vendredi : 9h à 20h
Samedi : 10h à 17h



Pharmaciens-propriétaires affiliés à



Les pharmaciens exerçant à cette pharmacie sont seuls responsables des services pharmaceutiques rendus.

Southière Construction inc.
 ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET SPÉCIALISÉ

RBQ 8319 8085-52

www.southiereconstruction.com
 info@southiereconstruction.com



novodimat

Cell: 450.880.2085
 Fax: 450.785.3334
 Tél.: 450.785.3331

2196, chemin des Patriotes, Saint-Ours (Québec) J0G 1P0

ENTREPOSAGE DOMESTIQUE

Mini-entrepôts À LOUER

Chauffé, éclairé et sécuritaire
 Au mois ou à l'année
 Toutes grandeurs disponibles

Pour infos : Michel Lussier 514 444 - 2550


JEAN-BERNARD ÉMOND
 Député de Richelieu
« Je suis là pour vous! »
 BUREAU DE CIRCONSCRIPTION
 50, rue du Roi, bureau 100
 Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
 450 742-3781
 jean-bernard.emond.ric@assnat.qc.ca
 jeanbernardemond.com







No Étab. 199452


 CAMPING - MARINA
Parc Bellerive
 1992, chemin des Patriotes
 Saint-Ours (QC) J0G 1P0
 450 785-2272 (camping et marina)
 450 785-5566 (vente, services et entreposage)
campingmarinabellerive.com

300 terrains (saisonniers et voyageurs)
 Mécanique, pièces, vente et entreposage
 Essence régulier, super et diesel

.....
NOUVEAUTÉS
 Glissades d'eau
 Terrains de Pickleball
 Piste de BMX

Micheline Lamoureux
 massothérapeute

- ☑ Massages suédois
- Détente
- Thérapeutique
- ☑ Kinésithérapie
- ☑ Drainage lymphatique
- ☑ Réflexologie des pieds, oreilles, nez et global (structure)
- ☑ Traitement pour la cellulite (maigrir)
- ☑ Relation d'aide (émotions)
- ☑ Reiki
- ☑ Arrêt de fumer
- ☑ Bio Énergie (balancement d'énergie méridiens)
- ☑ Certificats-cadeaux



Reçu pour assurances
 3148, chemin des Patriotes
 St-Ours QC J0G 1P0

milanours@gmail.com
 450 449-9752




RE/MAX
RENAISSANCE
MEMBRE DE L'ORDRE DES COURTIERES IMMOBILIERES

3100, avenue Cusson, bureau 101,
 Saint-Hyacinthe, (Québec) J2S 8N9
 450 771 7707
remax-quebec.com

VOTRE MEILLEURE ALLIÉE POUR VOUS SOUTENIR DANS VOS PROJETS IMMOBILIERS !





Sonia Dubé
 COURTIER IMMOBILIER
 RÉSIDENTIEL

450 276-4540
sonia.dube@remax-quebec.com

JUIN - JUILLET 2023

LÉGENDE

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
25	26	27  13H30-15H30	28  15H - 17H	29  18 H 30 - 20 H	30	1  9H30-11H30
2	3	4  13H30-15H30	5  15H - 17H	6  18 H 30 - 20 H	7	8  9H30-11H30
9	10 	11  13H30-15H30	12  15H - 17H	13  18 H 30 - 20 H	14	15  9H30-11H30
16	17	18  13H30-15H30	19  15H - 17H	20  18 H 30 - 20 H	21	22  9H30-11H30
23	24	25  13H30-15H30	26  15H - 17H	27  18 H 30 - 20 H	28	29  9H30-11H30

-  COMPOST
-  RECYCLAGE
-  ORDURES
-  ENCOMBRANTS
-  RÉSIDUS VERTS
SACS EN PAPIER, GRANDES
OU TRANSPARENT
-  BRANCHES
-  MESSES À
SAINT-OURS
-  CONSEIL
MUNICIPAL
-  BIBLIOTHÈQUE



RÉPERTOIRE

GROUPES SOCIAUX

FADOQ | R. Arcudi et M. Daviault | **450 785-2887**
 Bibliothèque | Lucie Grenier | **450 785-2779**
 Caisse Desjardins Pierre-De Saurel | Pierre Desgranges dir. gén. |
450 746-7000
 Carrefour com. Arc en ciel | Marie-Claude M Gilbert | **450 785-2875**
 Centraide et Fabrique | Éric Coulibaly | **450 785-2223**
 Centre Accès com. Internet | **450 785-2713**
 Cercle des fermières | Diane Noël | **450 846-4080**
 Centre des services scolaires de Sorel-Tracy | **450 746-3990**
 École Pierre de Saint-Ours | Isabelle Ducharme, Directrice | **450 746-3512**
 Centre Anti-poison | **1 800 463-5060**
 C.L.S.C. Gaston-Bélanger | **450 746-4545**
 Commission protection terr. Agricole | **1 800 361-2090**
 Communication-Québec | **1 800 363-1363**

SERVICES D'URGENCE

Ambulances, Police, Pompiers composez le 911

Pour une urgence nécessitant la présence d'un col bleu de garde, composez le 450-880-1440

SPAD - Société protectrice des animaux de Drummond: | **1 855 472-5700**
 Hôpital Hôtel-Dieu de Sorel | **450 746-6000**
 Député fédéral | Louis Plamondon | **450 742-0479**
 Député provincial | Jean-Bernard Émond | **450 742-3781**
 Service de protection environnement | **1 800 561-1616**
 S.O.S. Violence conjugale | **1 800 363-9010**
 Sûreté du Québec | **450 743-7947** ou **450 310-4141**
 Les Amis du Canal | René Babin | **514 755-3300**
 Métiers d'art de Saint-Ours | Jeannine Laliberté | **514 436-6657**
 M.R.C. de Pierre-De Saurel | Denis Boisvert, dir. gén. | **450 743-2703**
 Office d'habitation St-Ours | Alain Ouellet, concierge
 Ordre Franciscains Séculiers | Micheline Bonnier | **450 785-2238**
 Popote roulante | **450 785-2874**
 Presbytère Saint-Ours | Éric Coulibaly, curé | **450 785-2223**
 Régie Inter-muni. Aqueduc | **450 782-3111**
 Regroup. Littéraire Jeunesse Saint-Ours | Diane Lapointe | **450 402-0545**
 Salon des Ados Carrefour comm. Arc en ciel | Marie-Pier Nault | **450 785-2878**
 Société canadienne des Postes | **450 785-2989**
 Traversier St-Ours/St-Roch | Martin Larivière | **450 785-2173**
 Transport Collectif Carrefour comm. Arc en ciel | **450 785-2874**
 Mémoires de Saint-Ours | Helen Jackson | **450 785-5699**



CAMP D'ÉTÉ SAINT-OURS

VENEZ À LA DÉCOUVERTE!
DES SEMAINES THÉMATIQUES
DIFFÉRENTES DURANT L'ÉTÉ.

Semaine régulière

**26 JUIN AU
11 AOÛT
2023**

Semaine
Complémentaire

**14 AU 18
AOÛT 2023**

Inscription
jusqu'au

16 juin 2023

Activités

- ✓ Aventures
- ✓ Kermess
- ✓ Drummond Parkour
- ✓ Exposition agricole
- ✓ Gala fin de camp

Camp d'été Saint-Ours

Gymnase de l'école
Pierre-de-Saint-Ours
2537, rue immaculée-
Conception, Saint-Ours,
Québec, JOG 1P0

Plus d'informations

loisirs@saintours.qc.ca

